

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

ORCOC

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014

ORCOC

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques
DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjointe,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

ORCOC

21 - REGIES AUTONOMES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - ADOPTION DES STATUTS

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que,

Le 15 DEC 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris en ses articles L. 1412-1, L. 1413-1, L. 2221-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 6 novembre 2014 portant création des deux régies autonomes d'eau potable et d'assainissement,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics locaux qui s'est réunie le 8 décembre 2014,

Considérant que le service public de distribution d'eau potable et le service public d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux,

Considérant que l'exploitation directe d'un S.P.I.C. par la commune doit faire l'objet d'une régie conformément aux dispositions de l'article L. 1412-1 et L. 2221-1 et suivants du C.G.C.T.,

.../...

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ADOpte** les statuts des deux régies joints en annexe.

Ainsi délibéré à O'OLON-Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2014.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 21/ 12/ 2014

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

